Solidaires Finances Publiques 40
SYNDICAT NATIONAL
Section des Landes

Le Tract

17/12/2015

SUPPRESSIONS D'EMPLOIS

Ce jour devait se tenir le CTL « emplois » à la DDFIP 40.

Avec la CGT et FO, SOLIDAIRES Finances Publiques a décidé de boycotter ce CTL après avoir lu une déclaration intersyndicale dénonçant les 14 suppressions d'emplois, la contraction du réseau articulée avec la réforme territoriale, l'atteinte aux règles de gestion, et la mise en place « en catimini » du PCRP sans définition du périmètre des missions et des emplois, interdisant ainsi aux agents de se déterminer en toute connaissance de cause. Nous avons réaffirmé que le renforcement des moyens de notre administration était indispensable pour garantir les recettes de l'État, le financement des services publics et lutter contre la fraude, y compris contre les circuits de financement du terrorisme.

14 suppressions d'emplois totalement injustifiées !!

8 C, 4 B, 1 géomètre, 1 A , jamais la DDFIP des Landes n'avait subi une telle attaque !!
SOLIDAIRES Finances Publiques a déposé auprès du Préfet et du DDFIP un dossier revendicatif dénonçant l'absurdité et l'irresponsabilité de ces suppressions d'emplois.

A partir de données concrètes, SOLIDAIRES Finances Publiques a démontré qu'il était impératif de « créer des emplois aux Finances Publiques et développer le maillage territorial ».

Pour SOLIDAIRES Finances Publiques, les 14 suppressions d'emplois annoncées résonnent comme une agression contre les services qui vont les subir.
Alors que nous revendiquons le comblement des emplois vacants, le directeur participe encore à en supprimer toujours plus.
Le déséquilibre des suppressions d'emplois en Aquitaine, où la Gironde subit proportionnellement moins de suppressions que dans les autres départements, montre dores et déjà l'impact désastreux qu'aura la réforme territoriale sur nos services, par des redéploiements d'emplois d'une grande opacité !

Les 14 suppressions d'emplois envisagées par la DDFIP 40...

1 emploi d'IDIV CN en direction ; 1 A en Direction (participation à la création d'un pôle juridictionnel à Pau) mais 1 A créé au contrôle fiscal RAN de Mont de Marsan soit un solde nul. 1 B au SIE de Dax Nord-Ouest, un autre au SIE de Dax Sud-Est ;	1 géomètre 1 C en Direction ; 1 C au SPF de Dax ; 1 C au CFP de Dax Agglomération ; 1 C au SIP/SIE de Morcenx ; 2 C au CFP de Mont de Marsan Agglomération ;

1 B au SIE de Mont de Marsan ; 1 B au CFP de Saint-Vincent de Tyrosse ;	1 C au CFP de Parentis-en-Born ; 1 C au CFP de Saint-Sever.

Ces suppressions vont mettre ces services en péril et serviront, à terme, à justifier des restructurations toujours plus violentes pour les agents et les usagers.
U exemple parmi tant d'autres : le CFP de Tyrosse ! Déjà sous l'ère de Mme Haye-Guillaud nous avions dénoncé la situation catastrophique de ce poste. Aujourd'hui la DDFIP choisit d'affaiblir encore le service en supprimant un poste B au 01/09/2016... et envisage la suppression prochaine d'un poste par le biais du transfert du recouvrement de l'IR dans les SIP... en omettant de tenir compte du prochain départ à la retraite d'un agent de la DRIRE détaché dans cette trésorerie ! En clair, ce sont 3 agents qui disparaîtront de ce poste !!!
Bien entendu les autres services ne sont pas en reste, les suppressions fléchées dans les SIE cette année augurant les suppressions dans les SIP l'année prochaine.
La casse de la DGFIP est en marche et la DDFIP 40 y participe largement...

« On ne nous dit pas tout »...

Presqu'en catimini, dans les documents du CTL, figure ***« l'implantation des emplois au PCRP au 01/09/2016 »***...
Sous ce terme d'implantation se cache en réalité la création et le calibrage d'une nouvelle structure sans qu'aucune information ne soit donnée aux représentants du personnel, notamment sur l'étude des charges de travail ayant conduit à quantifier le nombre d'agents du futur PCRP.
Par ailleurs, s'agissant de la création d'une nouvelle structure, l'article 57 du décret n°82-453 du 28/05/1982 prévoit que le CHS-CT doit être consulté.
Cette consultation est OBLIGATOIRE.
M Hugues Perrin, chef de service des ressources humaines de la DGFIP, indique dans sa note du 23/07/2015 que l'analyse de la dimension condition de vie au travail doit être réalisée en AMONT de la conception des projets de la DGFIP, le but étant de communiquer aux représentants du personnel une information complète et une analyse des projets ainsi que de leur impact sur les conditions de vie au travail des agents.
Le CHSCT du département des landes n'a pas été consulté et aucune analyse de ce type n'a été réalisée.
Les agents concernés ne sont donc pas en capacité d'évaluer l'impact de la création de cette structure sur la santé, la sécurité, et les conditions de travail.
Dès lors, comment les agents vont-ils pouvoir rédiger leurs éventuelles demandes de mutation ?
SOLIDAIRES Finances Publiques considère que les conditions de la mise en place de cette nouvelle structure au 01/09/2016 ne sont pas réunies et demande à la DDFIP de surseoir à son installation !

MILITER et REVENDIQUER

Face à l'abandon de la DGFiP par ses propres « responsables », SOLIDAIRES Finances Publiques 40 va redoubler d'énergie pour faire avancer son dossier revendicatif :

« Pourquoi il faut créer des emplois aux Finances Publiques et comment développer le maillage territorial »

Envoyé par mel à tous les adhérent-es, il est également consultable en ligne :
http://solidairesfinancespubliques.fr/agt_adh/site_locaux/pages_locales/page_locale.php?num_depart=400

L'intersyndicale nationale prépare une journée nationale de grève pour fin janvier.